BUBURUZA

Addenda sur le traitement des données de Buburuza

DERNIÈRE MISE À JOUR 5 novembre 2026

Le présent Addenda sur le traitement des données (l'« **Addenda** ») est conclu entre le client professionnel (le « **Client** ») et **Buburuza AI Inc.**, qui fournit son compte professionnel (« **Buburuza** »). Il fait partie de la Convention client conclue entre eux (la « **Convention** ») et s'applique à tout client professionnel dès son acceptation de la Convention ou des Conditions de l'API. Un exemplaire contresigné par Buburuza peut être obtenu sur demande à dpo@buburuza.com.

1 Définitions

Les termes définis dans la Convention ont le même sens dans le présent Addenda. De plus :

- **Données personnelles du Client** : les renseignements personnels que le Client fournit, ou rend accessibles au moyen des Services, au sujet de ses propres clients, payeurs, bénéficiaires, employés, contractuels et contacts, et que Buburuza traite pour le compte du Client selon l'article 2.1.
- **Lois sur la protection des données** : les lois sur la protection des renseignements personnels qui s'appliquent à ce traitement, notamment, selon le cas, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (Canada), la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé du Québec (la « **Loi 25** »), les lois des États américains sur la protection de la vie privée, comme la California Consumer Privacy Act, le Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne et du Royaume-Uni (le « **RGPD** ») et la loi fédérale suisse sur la protection des données.
- **Incident de sécurité** : une atteinte à la sécurité entraînant la destruction, la perte, l'altération, la communication non autorisée ou l'accès non autorisé, de façon accidentelle ou illicite, à des Données personnelles du Client, y compris un « incident de confidentialité » au sens de la Loi 25.
- **Sous-traitant ultérieur** : un prestataire de services auquel Buburuza fait appel pour traiter des Données personnelles du Client.
- Les termes **responsable du traitement**, **sous-traitant**, **prestataire de services**, **personne concernée** et **traitement** ont le sens que leur donnent les Lois sur la protection des données applicables.

2 Rôles

1. **Buburuza à titre de sous-traitant.** Buburuza traite les Données personnelles du Client à titre de sous-traitant ou de prestataire de services du Client pour le contenu que le Client inscrit dans les factures, les demandes de paiement et les pages de paiement; les propres dossiers du Client sur ses clients, payeurs, bénéficiaires et contacts; les rôles et budgets d'équipe que le Client configure; les données transmises par l'API; ainsi que les exportations et les applications connectées que le Client utilise, comme le décrit l'annexe 1.

2. **Buburuza à titre de responsable indépendant.** Buburuza est un responsable du traitement indépendant, et le présent Addenda ne s'applique pas, lorsqu'elle traite des renseignements personnels à ses propres fins : ouverture et gestion des comptes, vérification de l'identité et de la propriété, contrôles relatifs au recyclage des produits de la criminalité, aux sanctions et à la fraude (y compris à l'égard des payeurs, comme l'expliquent les Conditions applicables aux payeurs et l'avis de confidentialité), exécution et enregistrement des paiements, respect des obligations légales et réglementaires, traitement des plaintes et des différends, sécurité, et sa propre relation avec les personnes qui détiennent leur propre compte ou carte Buburuza, y compris les utilisateurs finaux qui sont clients de Buburuza en vertu d'une Convention du programme de partenaires. Les données de carte sont traitées par Buburuza Payments LLC à titre de responsable du traitement selon les Conditions des cartes Buburuza. La Politique de confidentialité de Buburuza décrit ce traitement.
3. **Partenaires.** Les banques, les émetteurs de cartes, les partenaires de paiement et de jetons stables, les fournisseurs de liaison bancaire et les fournisseurs des applications que le Client connecte, à l'exception du service de messagerie WhatsApp inscrit comme Sous-traitant ultérieur, traitent les renseignements à titre de responsables indépendants selon leurs propres conditions. Ce ne sont pas des Sous-traitants ultérieurs.
4. **Responsabilités du Client.** Le Client est responsable de disposer d'un fondement légitime pour les Données personnelles du Client qu'il transmet à Buburuza, de donner aux personnes les avis exigés par la loi et de veiller à ce que ses instructions respectent les Lois sur la protection des données. Le Client ne doit pas transmettre de renseignements sensibles au moyen des Services, sauf si les Services sont conçus à cette fin.

---

3 Instructions

Buburuza ne traite les Données personnelles du Client que sur les instructions documentées du Client. La Convention, le présent Addenda ainsi que l'utilisation et la configuration des Services par le Client constituent les instructions complètes du Client au moment où le présent Addenda commence à s'appliquer; toute autre instruction doit être écrite et compatible avec la Convention. Buburuza avise le Client si, à son avis, une instruction contrevient aux Lois sur la protection des données, et peut alors refuser de la suivre. Buburuza peut traiter des Données personnelles du Client lorsque la loi l'exige; elle en avise le Client au préalable, sauf si la loi l'interdit.

---

4 Conditions applicables aux prestataires de services aux États-Unis

Lorsque les lois des États américains sur la protection de la vie privée s'appliquent, Buburuza : a) ne vend ni ne partage les Données personnelles du Client, au sens de ces lois; b) ne les conserve, ne les utilise ni ne les communique à aucune autre fin que la fourniture des Services selon la Convention, ni en dehors de la relation d'affaires directe avec le Client, sauf dans la mesure permise par ces lois; c) ne les combine pas avec des renseignements personnels qu'elle reçoit d'autres sources, sauf dans la mesure permise par ces lois; d) respecte ces lois et assure le niveau de protection qu'elles exigent; e) avise le Client si elle ne peut plus respecter ses obligations. Le Client peut prendre des mesures raisonnables pour faire cesser et corriger toute utilisation non autorisée. Buburuza certifie qu'elle comprend ces restrictions.

5 Confidentialité et sécurité

1. Buburuza veille à ce que les personnes autorisées à traiter les Données personnelles du Client soient tenues à la confidentialité et reçoivent une formation appropriée.
2. Buburuza met en œuvre et maintient les mesures techniques et organisationnelles décrites à l'annexe 2, adaptées au risque. Elle peut les mettre à jour si le niveau global de protection n'est pas réduit.

6 Sous-traitants ultérieurs

1. Le Client accorde à Buburuza une autorisation générale de faire appel à des Sous-traitants ultérieurs. La liste à jour est publiée sur la page des Sous-traitants ultérieurs de Buburuza.
2. Buburuza donne un préavis d'au moins 30 jours par courriel, ou au moyen d'un avis publié sur cette page auquel le Client peut s'abonner, avant d'ajouter ou de remplacer un Sous-traitant ultérieur. Le Client peut s'y opposer pour des motifs raisonnables liés à la protection des données pendant ce délai. Si les parties ne peuvent résoudre l'opposition de bonne foi, le Client peut mettre fin aux Services concernés sans pénalité et obtenir le remboursement des frais prépayés pour la période non utilisée.
3. Buburuza impose par contrat écrit à chaque Sous-traitant ultérieur des obligations de protection des données au moins aussi protectrices que le présent Addenda, et demeure responsable envers le Client de l'exécution de ces obligations par ses Sous-traitants ultérieurs.
4. En cas d'urgence touchant la sécurité ou la continuité des Services, Buburuza peut remplacer un Sous-traitant ultérieur avec un préavis plus court, et en avise le Client dès que possible.
5. Lorsque les clauses contractuelles types s'appliquent, nous avisons directement le Client par écrit au moins 30 jours avant l'ajout ou le remplacement d'un sous-traitant ultérieur. Nous n'appliquons un délai plus court que selon une modalité convenue au préalable avec le Client et conforme aux exigences applicables au transfert. Les droits d'opposition et de résiliation du Client prévus à l'article 6.2 demeurent.

7 Demandes des personnes concernées

Compte tenu de la nature du traitement, Buburuza aide le Client, au moyen de mesures techniques et organisationnelles appropriées, à répondre aux demandes des personnes qui exercent leurs droits. Si Buburuza reçoit une demande visant des Données personnelles du Client, elle dirige la personne vers le Client et n'y répond pas elle-même, sauf pour confirmer ce renvoi ou lorsque la loi l'exige.

8 Incidents de sécurité

1. Buburuza avise le Client sans retard injustifié, et dans tous les cas dans les 48 heures après en avoir pris connaissance, de tout Incident de sécurité touchant des Données personnelles du Client.
2. L'avis décrit, dans la mesure connue à ce moment, la nature de l'incident, les catégories et le nombre approximatif de personnes et de dossiers concernés, les conséquences probables et les mesures prises ou envisagées. Buburuza fournit les renseignements supplémentaires à mesure

qu'ils sont disponibles, prend des mesures raisonnables pour contenir l'incident et y remédier, et en tient un registre.

3. L'avis d'un Incident de sécurité ne constitue pas une reconnaissance de faute. Le Client décide d'aviser ou non les autorités et les personnes touchées lorsque l'incident concerne ses propres données; Buburuza collabore.
4. **Québec.** Lorsque le droit québécois s'applique aux traitements effectués pour le compte du Client, Buburuza avise sans délai le responsable de la protection des renseignements personnels du Client de toute violation ou tentative de violation d'une obligation de confidentialité et lui permet d'en vérifier le respect. Ces obligations priment les délais ordinaires d'avis et de vérification prévus aux articles 8.1 et 12.

---

9 Assistance

Buburuza fournit une assistance raisonnable, compte tenu des renseignements dont elle dispose, pour les évaluations des facteurs relatifs à la vie privée, les analyses d'impact relatives à la protection des données et toute consultation préalable d'une autorité de contrôle du Client se rapportant aux Services.

---

10 Communications à l'extérieur du lieu de collecte

1. Buburuza et ses Sous-traitants ultérieurs peuvent traiter les Données personnelles du Client aux États-Unis, au Canada et dans les autres pays indiqués sur la page des Sous-traitants ultérieurs.
2. **Québec.** Avant de communiquer des Données personnelles du Client à l'extérieur du Québec, Buburuza procède à l'évaluation exigée par l'article 17 de la Loi 25, qu'elle met à la disposition du Client sur demande, et s'appuie sur des ententes écrites qui tiennent compte de ses résultats.
3. **EEE, Royaume-Uni et Suisse.** Lorsque le RGPD ou la loi suisse s'applique à un transfert de Données personnelles du Client vers un pays qui ne fait pas l'objet d'une décision d'adéquation, les parties conviennent des clauses contractuelles types adoptées par la décision d'exécution (UE) 2021/914 de la Commission, module deux (responsable du traitement à sous-traitant), avec l'addenda du Royaume-Uni et les adaptations suisses s'il y a lieu. Elles sont intégrées par renvoi, les annexes 1 et 2 du présent Addenda complétant leur appendice. La clause 7 (clause d'amarrage) et le libellé facultatif de la clause 11 ne s'appliquent pas; l'option 2 de la clause 9 (autorisation générale) s'applique avec le délai de préavis prévu à l'article 6.2; le droit applicable et les tribunaux visés aux clauses 17 et 18 sont ceux de l'Irlande. Pour les transferts soumis au droit du Royaume-Uni, les parties conviennent de l'addenda relatif aux transferts internationaux de données publié par l'Information Commissioner du Royaume-Uni : le tableau 1 est complété par les renseignements sur les parties figurant à l'annexe 1, le tableau 2 par les clauses du module deux et les choix ci-dessus, le tableau 3 par les annexes 1 et 2 et la page des Sous-traitants ultérieurs, et, pour le tableau 4, aucune partie ne peut mettre fin à l'addenda en vertu de son article 19. Avant tout transfert assujetti à des restrictions, nous documentons, avec le Client s'il y a lieu, l'évaluation requise pour la destination réelle et les garanties applicables. Nous la mettons à la disposition du Client sur demande. En cas de conflit entre les clauses et le présent Addenda, les clauses l'emportent.

11 Restitution et suppression

À la fin des services de traitement, selon le choix du Client, Buburuza lui restitue ou supprime les Données personnelles du Client et supprime les copies existantes, sous réserve de toute conservation exigée par la loi. Le délai d'exportation de 30 jours est offert si le Client choisit la restitution. Buburuza achève la suppression dans un délai de 90 jours, y compris les copies détenues par les Sous-traitants ultérieurs, et respecte tout délai plus court imposé par la loi applicable. Les renseignements que Buburuza conserve à titre de responsable indépendant selon l'article 2.2, comme les dossiers de paiement et de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité, sont régis par la Politique de confidentialité et la loi, et non par le présent article. Les sauvegardes en attente de suppression sécurisée demeurent isolées, sont supprimées selon leur cycle normal et ne sont restaurées à aucune autre fin.

12 Vérifications

1. Buburuza met à la disposition du Client, sur demande et sous réserve de confidentialité, les renseignements raisonnablement nécessaires pour démontrer qu'elle respecte le présent Addenda, y compris des résumés de ses politiques de sécurité et tout rapport de vérification indépendant ou toute certification qu'elle détient.
2. Si ces renseignements ne suffisent pas à satisfaire à une exigence des Lois sur la protection des données ou d'une autorité, le Client peut vérifier le respect du présent Addenda par Buburuza, lui-même ou par l'entremise d'un vérificateur indépendant tenu à la confidentialité, au plus une fois par année, moyennant un préavis d'au moins 30 jours, pendant les heures d'ouverture et sans perturber les Services ni les autres clients. Le Client assume ses propres frais. Une vérification ne donne pas accès aux données d'autres clients, aux documents privilégiés de Buburuza ni aux installations de ses Sous-traitants ultérieurs, sauf dans la mesure permise par leurs contrats.

13 Responsabilité et ordre de priorité

La responsabilité de chaque partie en vertu du présent Addenda est soumise aux limites prévues dans la Convention, sauf lorsque les Lois sur la protection des données ne permettent pas ces limites. En cas de conflit entre le présent Addenda et la Convention quant au traitement des Données personnelles du Client, le présent Addenda l'emporte. Le droit applicable et les tribunaux prévus dans la Convention s'appliquent, sous réserve de l'article 10.3.

14 Langue

Le présent Addenda est offert en français et en anglais. Les clients du Québec reçoivent d'abord la version française et sont liés par celle-ci, sauf s'ils choisissent expressément la version anglaise après l'avoir reçue.

Exemplaire contresigné (facultatif)

Le présent Addenda s'applique sans signature. Le Client qui souhaite un exemplaire contresigné peut le signer ci-dessous et l'envoyer à dpo@buburuza.com.

CLIENT	BUBURUZA AI INC.
Dénomination sociale :	
Nom et titre :	Nom et titre :
Signature :	Signature :
Date :	Date :
Contact pour les avis relatifs à la vie privée :	Contact pour la vie privée : dpo@buburuza.com

Annexe 1 — Description du traitement

ÉLÉMENT	DESCRIPTION
Rôles des parties	Client : responsable du traitement. Buburuza : sous-traitant ou prestataire de services. Pour les transferts depuis l'UE et le Royaume-Uni, le Client est l'exportateur de données et Buburuza l'importateur de données.
Renseignements sur les parties	Exportateur de données : le Client, selon la dénomination sociale, l'adresse et les coordonnées inscrites dans son compte professionnel. Importateur de données : Buburuza AI Inc., Bentall II, 555 Burrard Street, Office 03-109, Vancouver (Colombie-Britannique) V7X 1M8, Canada; contact : dpo@buburuza.com.
Pays de destination	États-Unis, Canada et les autres pays indiqués sur la page des Sous-traitants ultérieurs.
Personnes concernées	Les clients et payeurs du Client; les bénéficiaires et destinataires; les employés, contractuels et membres de l'équipe du Client, pour les rôles et budgets que le Client configure; les contacts du Client.
Catégories de données	Noms, dénominations sociales, adresses courriel, numéros de téléphone, adresses postales et de facturation; détails des factures, des demandes de paiement et des articles; coordonnées bancaires ou de portefeuille des bénéficiaires; état et historique des paiements liés aux demandes du Client; rôles et budgets d'équipe que le Client configure; messages et fichiers ajoutés par le Client; données transmises par l'API ou les webhooks; fichiers enregistrés dans les applications que le Client connecte.
Données sensibles	Aucune prévue. Le Client ne doit pas transmettre de renseignements sensibles, sauf entente écrite contraire entre les parties.
Finalité	Fournir les Services que le Client utilise selon l'article 2.1 : émettre et envoyer des factures et des demandes de paiement, afficher des pages de paiement, tenir des listes de destinataires, appliquer les rôles et budgets d'équipe que le Client configure, livrer les appels d'API et les webhooks, les exportations et les applications connectées, et fournir le soutien connexe.
Nature du traitement	Collecte, conservation, organisation, consultation, utilisation, transmission, affichage aux utilisateurs autorisés et suppression.
Fréquence	Continue, tant que le Client utilise les Services.
Durée et conservation	Pendant la durée de la Convention et la période de suppression prévue à l'article 11.

ÉLÉMENT	DESCRIPTION
Sous-traitants ultérieurs	Ceux indiqués sur la page des Sous-traitants ultérieurs, aux fins qui y sont précisées.
Autorité de contrôle compétente (transferts depuis l'UE)	L'autorité de l'État membre de l'UE où le Client est établi ou, à défaut, où son représentant dans l'UE est établi.

Annexe 2 — Mesures techniques et organisationnelles

1. **Chiffrement.** Les données sont chiffrées en transit au moyen de TLS 1.2 ou d'une version ultérieure, et au repos au moyen d'un chiffrement conforme aux normes de l'industrie.
2. **Contrôle des accès.** L'accès aux systèmes de production et aux Données personnelles du Client est limité au personnel autorisé qui en a besoin, accordé selon le principe du moindre privilège, protégé par une authentification multifactorielle et revu régulièrement. L'accès est retiré promptement lorsqu'il n'est plus nécessaire.
3. **Contrôles du Client.** Rôles et autorisations des utilisateurs du compte, règles d'approbation, clés d'accès ou authentification à deux facteurs, portées des clés d'API et signatures des webhooks.
4. **Journalisation et surveillance.** Les événements liés à la sécurité sont journalisés et surveillés, et les journaux sont protégés contre toute altération.
5. **Développement sécuritaire.** Revue du code, séparation des environnements d'essai et de production, gestion des dépendances et des vulnérabilités, et programme public de primes aux bogues.
6. **Gestion des fournisseurs.** Les Sous-traitants ultérieurs sont évalués sur le plan de la sécurité et de la protection de la vie privée avant leur engagement et revus périodiquement.
7. **Intervention en cas d'incident.** Un plan documenté d'intervention en cas d'incident, comportant des rôles, des étapes d'escalade et d'avis définis, testé périodiquement.
8. **Continuité des activités.** Copies de sauvegarde et plans de reprise après sinistre et de continuité des activités, testés périodiquement.
9. **Personnel.** Obligations de confidentialité et formation sur la sécurité et la protection de la vie privée pour le personnel ayant accès à des renseignements personnels.
10. **Minimisation et suppression des données.** Collecte limitée à ce dont les Services ont besoin, et suppression selon des calendriers de conservation documentés.